Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_003-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-003

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle Cathédrale au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, François Hamon, Nathalie Bernard, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Marc Rousic, Brigitte Mel, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Monique Nedellec, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : Anne Catherine Lucas, Alban Le Roux, Claude Poder, Nathalie Barnet, Renaud de Clermont-Tonnerre, Valérie Scattolin, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Jean-René Péron, Gwénolé Guyomarc'h, Joëlle Huon, Anne-Marie Kerviel.

Cession foncière, M Antoine Deschard, ZAE Le Varquez (Carantec)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter" et n°17 "Développer le tissu de TPE et PME"

Rapporteur : Solange Creignou

Morlaix Communauté est propriétaire depuis le 18 janvier 2024 de l'ancien chantier naval SIBIRIL à Carantec. Cet ensemble immobilier est situé en zonage UEP (zone à urbaniser à vocation d'activités nautiques, plaisances, aquacoles ou cultures marines nécessitant un accès mer) au PLUiH.

Des travaux ont été entrepris sur le site afin de rendre les bâtiments autonomes et les céder à des entreprises porteuses de projets économiques dans les domaines du nautisme et du maritime.

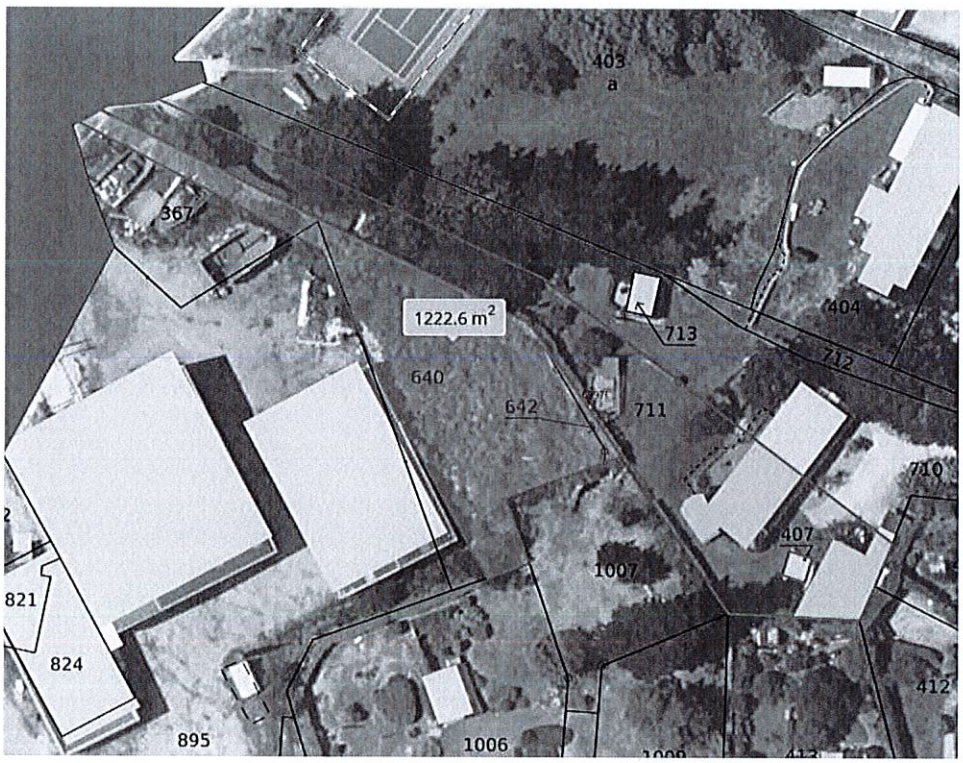
De la division cet ensemble immobilier, il subsiste un terrain en friche surplombant les bâtiments. M. Antoine Deschard, dont la propriété à usage d'habitation est limitrophe à ce terrain, souhaite l'acquérir afin d'agrandir son jardin

- Situation du bien : 21 rue Lamotte Picquet à Carantec (29660) ZAE Le Varquez
- Référence cadastrale : parcelles cadastrées section AI n° 367p , 895p, 640p et 642 soit un total de 1 066 m² environ en zonage UEP.

Il a été également convenu que M, Deschard, futur propriétaire du pied de talus puisse l'entretenir régulièrement, une servitude de passage sera mise en place avec la copropriété gérant les espaces liés aux bâtiments d'activités.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-11 du Code de l'Urbanisme, les anciens propriétaires ont été informés de la vente et ils renoncent au rachat de ce bien.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_003-DE



Vu l'avis des Domaines n° 2025-29023-58773 en date du 20 août 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Économie - Tourisme - Commerce du 16 décembre 2025

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver le principe de cession à M. Antoine Deschard ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions, des parcelles AI numéros 367p, 895p, 640p, 642 situées sur la ZAE du Varquez à Carantec d'une contenance totale de 1 066m² environ et pour un montant total de 15 000 € net vendeur.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ